

**Direction Générale des Politiques de l'Enfance de l'Education de la Jeunesse et des Sports / Direction de la Jeunesse et des Sports**

**Jeunesse et Sports**

**REF : DJS2011033**

**Signataire : ML/SRC**

**OBJET : Avenant n°1 à la convention pluriannuelle d'objectifs (2011/2014) entre la Commune d'Aubervilliers et l'Association Pour l'Education Thérapeutique et la Réadaptation des Enfants Infirmes Moteurs Cérébraux (APETREIMC)**

**LE CONSEIL,**

Après avoir entendu l'exposé du Maire,

Vu le code général des Collectivités Territoriales,

Vu le budget communal,

Vu la délibération du Conseil Municipal du 27 Janvier 2011 approuvant et autorisant le Maire à signer avec l'Association Pour l'Education Thérapeutique et la Réadaptation des Enfants Infirmes Moteurs Cérébraux" (APETREIMC) la convention pluriannuelle d'objectifs (2011/2014),

Considérant l'intérêt général que représente la structure petite enfance HoulaBaloo- sise au 34 bis rue du Landy, 2 quai Adrien Agnès, qui a ouvert ses portes le 14 novembre 2011 et la volonté de la ville de soutenir l'APETREIMC sur le fonctionnement de ce nouvel équipement,

Considérant le projet d'avenant n°1 à la convention pluriannuelle d'objectifs (2011/2014) entre la Commune d'Aubervilliers et l'Association Pour l'Education Thérapeutique et la Réadaptation des Enfants Infirmes Moteurs Cérébraux,

A l'unanimité.

**DELIBERE :**

**AUTORISE :** le Maire à signer l'avenant n°1 à la convention pluriannuelle d'objectifs (2011/2014) entre la Commune d'Aubervilliers et l' Association Pour l'Education Thérapeutique et la Réadaptation des Enfants Infirmes Moteurs Cérébraux.

**DIT QUE :** la subvention annuelle au titre de 2012 de 147 200 € sera réglée, à l'APETREIMC, sous forme de trois versements de 40 000 € intervenant en début de chaque trimestre ; pour le dernier trimestre, le montant s'élèvera à 27 200 €, les 76 800 € accordés, à titre dérogatoire pour l'année 2011 n'ayant été consommés qu'à hauteur de 64 000 €.

Pour le Maire

L'adjoint délégué